

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4000)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL106

présenté par
Mme Bello

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« contribuent, par les politiques publiques qu'ils mettent en œuvre, »,

les mots :

« mettent en œuvre des politiques publiques qui visent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cette loi, l'objectif d'égalité réelle dans les Outre-mer sera inscrit parmi les priorités de la Nation. Cet amendement propose de mettre davantage en concordance ce caractère prioritaire avec la stratégie qui sera déployée.